

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles*

Mme Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Ahuentsic–
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

Mme Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE229479002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 \$ (contrat de 18 836 000,00 \$, contingences de 2 825 400,00 \$ et incidences de 816 213,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 \$ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 \$, contingences de 176 424,97 \$ et incidences de 11 022,15 \$)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229479002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 \$ (contrat de 18 836 000,00 \$, contingences de 2 825 400,00 \$ et incidences de 816 213,38 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 \$ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 \$, contingences de 176 424,97 \$ et incidences de 11 022,15 \$)

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - *Un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables de la Société de transport de Montréal et du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui porte sur la réalisation du lot Jean-Talon, soit la phase 4 du projet intégré du service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX.

Afin de mettre en contexte le présent processus d'octroi de contrat, les personnes invitées ont tout d'abord rappelé qu'un premier appel d'offres visant la réalisation de

l'ensemble des travaux pour ce projet avait dû être annulé en 2019 en raison de la réception d'une seule soumission conforme, dont le prix présentait un écart de l'ordre de plus de 60 % avec l'estimation de contrôle. Le choix a alors été fait de procéder plutôt par phases, une stratégie qui aurait permis au final une économie de près de 8 millions de dollars pour la Ville.

L'appel d'offres pour la phase 4 du projet a été publié le 10 janvier 2022, pour une période de 49 jours au cours de laquelle trois addendas ont été émis. Au total, ce sont 16 entreprises qui ont pris le cahier des charges. Cinq d'entre elles ont déposé une soumission, toutes jugées conformes. Tel que l'ont indiqué les personnes invitées, la plus basse soumission conforme présentait un écart de prix de près de 23 % avec l'estimation de contrôle réalisée pendant le processus d'appel d'offres, différence qui se situerait principalement dans l'estimation des coûts associés au maintien de la circulation dans le secteur concerné.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons pour lesquelles l'écart du prix proposé pour le maintien de la circulation par l'adjudicataire par rapport à celui prévu dans l'estimation de contrôle est si élevé (de l'ordre de 180 %). Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission, qui a par ailleurs reconnu la pertinence de la stratégie par phases privilégiée pour l'octroi de contrat pour ce projet, stratégie qui a non seulement permis des économies intéressantes, mais qui a aussi manifestement contribué à stimuler le marché.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Société de transport de Montréal et du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - *Un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE229479002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.